



Aussac-Vadalle, le 02 décembre 2024

M. FONDRET Axel

52, rue de la République
16560 AUSSAC-VADALLE

Objet : facturation de la taxe des ordures ménagères 2024

Monsieur,

Je vous informe que le loyer du mois de décembre intègre la taxe des ordures ménagères demandée par Calitom qui s'élève à 194,00 € pour l'année 2024.

Avance mensualisée, réglée par les locataires $16,00\text{€} \times 11 = 176,00\text{€}$
Reste à nous devoir : $194,00\text{€} - 176,00\text{€} = \mathbf{18,00\text{€ pour les ordures ménagères}}$

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

L'Adjointe au Maire,

Régine LIOT

